

A 1-3 - Indults

● **Un indult** est un terme de droit canonique qui désigne toute faveur accordée par le Saint-Siège, soit au bénéfice d'une communauté, soit pour le bien d'un particulier et qui dispense du droit commun de l'Église.

A 1-3 boîte 1

- Indults, 1802-1804

A 1-3 boîte 2

- Indults, 1805-1808, 1810, 1813, 1817, 1818, 1821, 1828

A 1-3 boîte 3

- Empêchements de mariage, 1830-1912
- Jeûne eucharistique, 1903
- Abstinence et jeûne, 1866-1923
- Ordinations « Extra tempora » et dispenses d'âge, 1849-1936
- Religion mixte, 1878-1894
- Autels privilégiés, 1865-1901